

ASSOCIÉ EN MESURES D'URGENCE (AMU)

Examen de base réussi
(connaissances démontrées)

QUALIFIÉ EN MESURES D'URGENCE (QMU)

Minimum de 3 ans d'expérience,
formation de niveau collégial ou
l'équivalent et réalisations dans les
principales dimensions des mesures
d'urgence et de la sécurité civile.

CERTIFIÉ EN GESTION DES URGENCES (CGU)

Minimum de 10 années d'expérience,
formation universitaire ou l'équivalent
et rayonnement important dans la
communauté des mesures d'urgence
et de la sécurité civile.

CALIBRE INTERNATIONAL

Le programme s'inspire des meilleures
pratiques internationales. Des
démarches sont en cours pour
s'arrimer avec d'autres programmes
de certification.

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION POUR LA PERSONNE, LES INSTITUTIONS ET LA COLLECTIVITÉ

La certification reconnaît les
qualifications des gestionnaires,
coordonnateurs, spécialistes et
intervenants en mesures d'urgence et
sécurité civile. Elle encourage ces
personnes à poursuivre leur
cheminement de carrière.

Elle offre aux **institutions** publiques et
autres employeurs une appréciation de
professionnels reconnus, fondée sur
des expériences vécues et qui vient
compléter le dossier d'un candidat
pour un poste dans le domaine. Elle
renforce la culture des mesures
d'urgence et de la sécurité civile dans
la société ainsi que la confiance des
citoyens à l'égard des gestes posés
par les intervenants en mesures
d'urgence et sécurité civile.

Niveau	Nom	Organisation	Année-s
CGU	Allen Hamel	Retraité, Expert en sécurité et sureté ferroviaire	2012-2013
QMU	Robert Poulin	Formateur – Programme de sécurité civile, Collège Notre-Dame-de-Foy	2012-2013
AMU	Hamid Temouch	Conseiller en sécurité civile, Société immobilière du Québec	2012-2013
QMU	Yves Thibault	Chef aux opérations, CSC - Ville de Montréal	2012-2013